

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 22 juin 2023

Vœu de l'Exécutif relatif au soutien des commerces et structures de l'alimentation durable

Considérant la volonté de la Ville de Paris de faciliter l'accès de toutes et tous à une alimentation choisie et de qualité, en particulier dans les quartiers populaires ;

Considérant la forte augmentation des prix de l'alimentation, de l'ordre de 15 % en un an, qui pèse en priorité sur le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes conduisant à des privations ;

Considérant qu'un nombre important de structures relevant de l'Économie Sociale et Solidaire se sont implantées dans le 20^{ème}, avec le soutien de la Ville et des bailleurs sociaux, pour lutter contre la précarité alimentaire, développer le droit à une alimentation de qualité et répondre ainsi aux besoins essentiels de la population ;

Considérant que certaines de ces structures sont confrontées à des difficultés financières et à un modèle économique fragile dans un contexte inflationniste ;

Considérant que les structures accueillies dans des locaux des bailleurs sociaux bénéficient déjà d'un loyer préférentiel, notamment lorsqu'ils sont installés dans les quartiers en politique de la Ville ;

Considérant qu'il ne peut être demandé aux seuls bailleurs sociaux dont le bilan financier est déjà fragilisé (hausse du livret A, RLS, augmentation des coûts de construction...) des efforts supplémentaires portant sur les loyers pratiqués à ces structures qui sont déjà très bas en QPV, en rappelant que les dettes de loyers pèsent in fine sur l'ensemble des locataires des bailleurs concernés ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris de mars 2023 relatif au soutien des bailleurs sociaux aux structures de l'alimentation durable et accessible ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris en juin dernier visant à la mise en place d'une expérimentation pour la mise en œuvre d'un droit universel à l'alimentation durable et de qualité accessible sans discrimination ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris et la Mairie du 20^{ème} expertise la création, à titre expérimental, d'une caisse alimentaire commune et solidaire alimentée par des fonds publics, privés et des contributions citoyennes permettant la mise en œuvre d'un droit à l'alimentation de qualité sur un territoire donné en s'inspirant des expérimentations menées à Montpellier ou en Gironde ;

- Que la Ville de Paris renforce son accompagnement des structures de l'ESS en difficulté dans le champ de l'alimentation durable avec tous les partenaires concernés (PIE, GIE

commerces, bailleurs sociaux, État, Région etc....) avec l'objectif d'une professionnalisation et de pérennisation des acteurs.